

NORME INTERNATIONALE

**ISO
8035**

Première édition
1991-12-15

Véhicules routiers utilitaires et autobus de plus de 3,5 t — Dispositifs de remorquage avant

iTeh STANDARD PREVIEW
*Commercial road vehicles and buses over 3,5 t — Front towing
attachments*
(standards.iteh.ai)

ISO 8035:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1618d91a-7d7b-49d9-866d-8029137844d3/iso-8035-1991>



Numéro de référence
ISO 8035:1991(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 8035 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, sous-comité SC 14, *Aménagements extérieurs*.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1618d91a-7d7b-49d9-866d-8029137844d3/iso-8035-1991>

© ISO 1991

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Véhicules routiers utilitaires et autobus de plus de 3,5 t — Dispositifs de remorquage avant

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit les caractéristiques auxquelles doivent répondre les dispositifs de remorquage avant montés sur les véhicules routiers utilitaires et les autobus (tels que définis dans l'ISO 3833) de plus de 3,5 t de masse totale maximale autorisée (ISO-M08), qui leur permettent, par l'emploi de cordes, câbles ou barres, au choix du constructeur, de se faire remorquer ou manœuvrer par d'autres véhicules ou de manœuvrer d'autres véhicules, à l'exception des opérations de secours d'urgence telles que les opérations de dégagement de véhicules routiers après accident.

La présente Norme internationale n'est pas applicable aux véhicules à usage spécial ni aux véhicules fabriqués en série utilisés pour des applications spéciales.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 1102:1986, *Véhicules routiers utilitaires — Liaisons mécaniques entre véhicules tracteurs et remorques — Dispositifs d'attelage de 50 mm.*

ISO 1176:1990, *Véhicules routiers — Masses — Vocabulaire et codes.*

ISO 3833:1977, *Véhicules routiers — Types — Dénominations et définitions.*

ISO 5422:1982, *Véhicules routiers — Dispositifs de remorquage pour cordes, câbles ou barres.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 masse du véhicule complet en ordre de marche: Voir ISO 1176 (code ISO-M06).

3.2 masse totale maximale autorisée: Voir ISO 1176 (code ISO-M08).

3.3 véhicules à usage spécial et véhicules fabriqués en série utilisés pour des applications spéciales: Voir les définitions des différents types dans l'ISO 3833.

3.4 dispositif de remorquage: Voir ISO 5422.

4 Emplacement des dispositifs de remorquage

Les dispositifs de remorquage doivent être placés à l'avant du véhicule et ne doivent pas dépasser, dans le plan horizontal, le contour extérieur du véhicule (carrosserie plus pare-chocs), sauf pendant le remorquage.

5 Forme

5.1 La configuration des dispositifs de remorquage est laissée au choix du constructeur, à condition de remplir les exigences de la présente Norme internationale.

Elle doit permettre la fixation des cordes, câbles ou barres prévus pour le remorquage, sans l'aide d'outils ni de pièces auxiliaires.

Elle doit permettre un déplacement, de $\pm 50^\circ$ dans le plan horizontal et de $\pm 6^\circ$ dans le plan vertical, de l'extrémité des éléments de remorquage (corde, câble ou barre) attachés entre le véhicule tracteur et le véhicule remorqué.

5.2 Les dispositifs de remorquage ne doivent pas endommager les cordes, câbles ou barres pendant le remorquage.

Si des pièces démontables sont prévues, elles doivent être fixées solidement.

Pendant la manœuvre, la corde, le câble ou la barre ne doit pas se décrocher.

5.3 Il convient que la forme permette l'emploi de la barre décrite dans l'ISO 1102, si le constructeur du véhicule préconise l'emploi de barres pour le remorquage du véhicule.

6 Résistance

Les dispositifs de remorquage doivent être conçus de manière à résister à une charge statique au moins égale à

a) $\frac{\text{ISO-M08} \times g}{2}$ pour les véhicules utilitaires

b) $\frac{\text{ISO-M06} \times g}{2}$ pour les véhicules destinés

au transport de passagers (autobus)

où

ISO-M08 et ISO-M06 sont telles que définies en 3.2 et 3.1, respectivement;

g est l'accélération due à la pesanteur, la charge étant appliquée comme indiqué à l'article 7.

NOTE 1 Pour les véhicules tractant des remorques et les véhicules articulés, la masse totale maximale autorisée qu'il faut considérer pour l'élément tracteur est celle définie dans l'ISO 1176.

7 Essai

7.1 Conditions d'essai

Le véhicule doit être convenablement immobilisé, sur une surface horizontale rigide dans la condition de masse totale maximale autorisée ou de masse du véhicule complet en ordre de marche spécifiée par le constructeur du véhicule.

Le constructeur du véhicule peut, s'il le désire, réaliser l'essai sur la carrosserie ou le châssis du véhicule, en totalité ou en partie, sous réserve que celle-ci (celui-ci) soit fixé(e) rigidement au banc par l'intermédiaire des pièces de liaison à la suspension avant et que les pièces de l'environnement immédiat du dispositif de remorquage soient en place.

7.2 Mode opératoire

7.2.1 Le dispositif de remorquage doit être soumis à deux essais, l'un en traction, l'autre en compression, avec la force définie en 6 a) ou 6 b). La force doit être appliquée progressivement.

7.2.2 Les deux essais doivent être réalisés à l'horizontale, dans le sens longitudinal du véhicule.

7.2.3 Au choix du constructeur, il est aussi possible de vérifier par le calcul la conformité aux exigences d'essai.

8 Exigences

Après chaque essai effectué conformément au mode opératoire prescrit à l'article 7, le véhicule doit satisfaire aux exigences prescrites en 8.1 et 8.2.

8.1 Le dispositif de remorquage ne doit présenter aucune déformation empêchant son fonctionnement normal.

8.2 Les dispositifs montés à proximité des dispositifs de remorquage (éclairage obligatoire ou dispositifs de signalisation, système de direction et dispositif de freinage) ne doivent pas présenter de dommages empêchant leur fonctionnement normal.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8035:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1618d91a-7d7b-49d9-866d-8029137844d3/iso-8035-1991>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8035:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1618d91a-7d7b-49d9-866d-8029137844d3/iso-8035-1991>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8035:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1618d91a-7d7b-49d9-866d-8029137844d3/iso-8035-1991>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8035:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1618d91a-7d7b-49d9-866d-8029137844d3/iso-8035-1991>

CDU 629.114.[4/.5].013.1

Descripteurs: véhicule routier, véhicule routier utilitaire, autobus, partie avant, dispositif de remorquage, spécification, essai.

Prix basé sur 2 pages
